

Image not found or type unknown



## Décès, agence location vide l'appt de son initiative, légal?

Par **moimeme51**, le **11/07/2013** à **09:38**

Bonjour!

Ma question: suite au décès de mon père, parmi les diverses paperasseries et autres formalités, l'appartement qu'il occupait doit bien sur être libéré. En contactant l'agence de location, ils m'informent qu'ils ont vidé l'appartement, je n'en sais pas plus pour le moment, ni comment ni qui, ni le lieu de stockage...

Donc, ont-ils le droit de faire cela sans consentement d'un membre de la famille et sans la présence d'au moins un notaire, et aussi ont ils le droit de me faire payer ensuite pour la "manoeuvre", sachant les conditions d'exécution?

Merci, bonne journée!